

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **mardi 7 avril 2015, à 20 h 30**, au 405, rue Taché, Ville de Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre une marge de recul latérale de 3,74 mètres contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit une marge latérale minimale de 4 mètres d'un côté.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 203, avenue Gilles-Picard

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 13^e jour de mars 2015.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 mars 2015 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 13 mars 2015.

Me Louise St-Pierre, OMA
greffière